

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 20 (1887)
Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VARIÉTÉS

Si nous ne nous trompons fort, le spiritisme, qu'il ne faut pas confondre avec le spiritualisme, doit nous être venu d'Amérique, à moins qu'on ne préfère dire qu'il a sa source dans cette soif de merveilleux matériel qui n'est jamais tarie dans le cœur même le plus desséché de l'incrédule. Quoi qu'il en soit, c'est surtout en Amérique, disons mieux, en terre anglaise qu'il a prospéré. Il y a quelques années déjà on parlait du nombre fabuleux de partisans qui se chiffraient par millions, tant et si bien qu'un rédacteur prudent de notre connaissance, refusa d'insérer un article où s'étalait complaisamment cette statistique faite pour effrayer ses lecteurs, désireux avant tout de ne pas être troublés dans leur doux repos et de ne pas s'écarter des sentiers battus.]

Le phénomène vient d'être tiré au clair et cela en Amérique même. C'est qu'aussi s'il y a dans ce pays-là des hommes fidèles aux sentiers des siècles passés, il se rencontre aussi des esprits hardis. Ceux-ci suivent cette maxime, qu'on donne parfois aux petits enfants et dont les grands pourraient également faire leur profit : quand quelque chose t'effraye, marche résolument au monstre ; c'est le moyen le plus court, le plus sûr de dissiper la crainte.

Un Yankee, donc, il y a quelques années eut l'idée originale, tout à fait américaine, de léguer pas moins de 60 000 dollars (quelque chose comme 300 000 francs, un assez joli denier, par parenthèse, pour une société éminemment positive, dans laquelle on est censé ne connaître que le culte du tout puissant-dollar) à l'université de Pensylvanie. La seule condition affectée à ce legs, c'est que la dite université nommerait une commission chargée de se livrer à une enquête complète, impartiale sur le phénomène du spiritisme. Ainsi fut fait. Il y a trois ans, une commission composée d'éminents *scientistes* (c'est là un néologisme américain, appelé à désigner les hommes qui croient un

peu trop exclusivement à la science et à ses méthodes, comme nous disons piétistes pour désigner les chrétiens qui font trop exclusivement consister la piété dans l'art de réchauffer les doctrines et les pratiques des siècles passés), cette commission composée d'hommes qui ne se faisaient pas remarquer par leur crédulité, s'est donc mise à l'œuvre, elle a invité, dans les différentes parties du pays, les nombreux *médiums* à se présenter devant elle pour être examinés. Mais ces personnages énigmatiques ont généralement montré fort peu de disposition à se soumettre à cette épreuve ; souvent ils ont catégoriquement refusé de se prêter à l'examen. Le rapport de la commission, actuellement sous presse, déclare, « qu'aucun *médium*, mis à l'épreuve, n'a pu résister à une investigation honnête. » La commission affirme dans son rapport qu'un prestidigitateur de profession a accompli en leur présence beaucoup plus de tours merveilleux, avec le crayon et la fameuse ardoise, qu'aucun des médiums, et qu'ensuite il a parfaitement dévoilé le secret du phénomène.

« Nous demandons la permission, dit la commission dans sa conclusion, d'exprimer notre regret de n'avoir pas eu jusqu'à présent la joie de constater un seul fait nouveau. Mais loin de nous laisser arrêter par cette circonstance peu encourageante, nous comptons, moyennant votre permission, poursuivre nos recherches, avec tout le soin que nous pouvons y apporter à l'occasion, avec des esprits aussi sincèrement et complètement ouverts à la conviction que par le passé. »

Le journal auquel ces renseignements sont empruntés, ajoute : « Nous ne sommes nullement surpris des résultats auxquels la commission est parvenue jusqu'à présent. Nous n'avions jamais tenu le *spiritisme* pour autre chose que pour une grossière imposture, par laquelle certaines personnes ridicules se sont laissé égarer. Il y a une espèce de spiritualisme dans lequel nous croyons, mais il est fondé et réglé par la Bible et non sur les *frapperies*, les lettres qui sautillent, les crayons et les ardoises qui écrivent tout seuls. Dieu et non l'esprit des trépassés est la source de ce spiritualisme. »

Voilà donc une religion nouvelle, jeune encore, qui serait déjà sur son déclin, si le matérialisme religieux, et la soif du merveilleux, appelés à se transformer sans cesse, pouvaient jamais mourir. Mais enfin il n'est pas sans intérêt de constater, une fois encore, la vérité de la maxime : « De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien. »

Encore une fois le rôle liturgique du symbole des Apôtres.

Nos lecteurs se souviennent sans doute que cette question a été soulevée par un travail lu, l'année dernière, par M. Ariste Viguié, à la société de théologie de Paris, et inséré dans cette *Revue* (septembre 1886).

Dans un article publié dans la livraison suivante, nous nous sommes permis d'apporter quelques réserves à la première des conclusions de M. Viguié, à savoir que « le Credo a été dans l'Eglise réformée non une *Confession de foi* proprement dite, mais un sommaire et un manuel d'enseignement. » Nous avons essayé ensuite d'expliquer le fait, qui semblait établi par les indications que l'honorable professeur de la faculté protestante de Paris avait tirées d'un grand nombre d'éditions de la liturgie réformée française, que le Credo « paraît pour la première fois (à la suite de la prière liturgique finale du *dimanche*) seulement en 1743. »

Depuis lors, il nous est tombé sous les yeux deux textes qui ne sont pas sans importance et qu'il vaut, nous semble-t-il, la peine de signaler, en ce moment surtout où l'attention se porte de nouveau, en France et ailleurs, vers les questions liturgiques.

Le premier de ces textes confirme les restrictions dont nous avons cru devoir entourer la thèse que, pour Calvin et les églises calvinistes, le Symbole était en première ligne un sommaire pédagogique, que son rôle à leurs yeux était essentiellement didactique, qu'il n'était pas proprement considéré comme une confession de foi. En tête des *Sermons sur le livre de Job*, recueillis fidèlement de la bouche de M. Jean Calvin et imprimés à Genève en 1563, se trouve la « prière que faict ordinairement M. Jean Calvin en la fin de chacun sermon. » (Il s'agit des sermons prêchés sur semaine.) Or le Notre Père, par lequel se termine la dite prière, est suivi de l'alinéa que voici : « Nous prions aussi ce bon Dieu nous donner vraye persévérance en sa sainte foi, l'augmenter de jour en jour en nous : *de laquelle nous ferons confession, disant : Je croy en Dieu, etc.* » Nous avons là en germe la formule par laquelle la lecture du Symbole est introduite encore aujourd'hui dans nos liturgies après la prière finale du dimanche matin.

L'autre texte a une valeur historique plus considérable. Il infirme le « fait » que le Symbole, au XVI^e siècle, aurait été « absent du culte solennel du dimanche, » et qu'il « ne se trouve pas, aux premiers siècles de la réforme, à la place d'honneur où il est aujourd'hui, entre l'oraison dominicale et la bénédiction. » En 1575, Henri Estienne publiait une traduction grecque et latine du Catéchisme de Calvin ainsi que de la Forme des prières ecclésiastiques. Eh bien, dans cette traduction de la liturgie des églises réformées françaises, que lisons-nous à la suite de la prière après le sermon? — Les mots que voici :

Τούτοις τὸ τῶν ἀποστόλων ἐπιλέγεται σύμβολον.

Post haec recitatur Apostolorum symbolum.

D'où il résulte que M. Bersier a raison quand, dans son article *Culte* de l'Encyclopédie des sciences religieuses (tome III, p. 529), après avoir décrit dans ses traits principaux le culte réformé, il ajoute : « On voit que le Symbole des Apôtres semble ne pas figurer dans le culte public des premiers réformés, mais ce serait une erreur que de tirer cette conclusion. »

Si le symbole n'est pas mentionné expressément dans les liturgies ordinaires du XVI^e siècle, on n'en avait pas moins coutume de le réciter. Ce n'est donc pas seulement en 1743 qu'il est monté à la place d'honneur où il est aujourd'hui. L'édition de cette année-là est seulement la première où l'on ait jugé bon d'en marquer la place dans le formulaire liturgique, et même de l'imprimer *in extenso*, comme cela s'était déjà fait à Neuchâtel en 1713, et dans la liturgie pour les églises du Pays de Vaud en 1725.

Cet exemple montre une fois de plus combien il faut se méfier de *l'argumentum ex silentio*. Car si un « résultat » semblait être solidement établi en vertu de cet argument-là, c'était bien le résultat négatif auquel M. Viguié avait été conduit par l'étude des liturgies françaises du XVI^e, du XVII^e et du XVIII^e siècles.

H. V.
